

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE PLENIERE DU 1^{er} AVRIL 2010

COMPTE RENDU

Étaient présents : M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Dominique Alba, M. Jean-François Belhoste, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, M. Mark Deming, M^{me} Françoise Dubost, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M^{me} Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Olivier de Monicault, M. Denis Pétel, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

Excusés : M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Christophe Girard, M^{me} Mireille Grubert, M. Claude Mignot, M^{me} Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon.

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au maire de Paris chargée du patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 27 avril 2010.

PERMIS DE DEMOLIR

- 5, rue Gît-le-Cœur (6^e arr.)
- 18, rue Bonaparte (6^e arr.)
- 9-11, rue Delambre (14^e arr.)
- 194, rue Raymond-Losserand (14^e arr.)
- 77, avenue de Villiers (17^e arr.)

SUIVI

- 21-25, passage Charles-Dallery (11^e arr.)

FAISABILITES - CONSULTATIONS PREALABLES

- 78, rue des Gravilliers (3^e arr.)
- 8, rue Roquépine et 21-23, rue d'Astorg (8^e arr.)
- 51-53, boulevard Haussmann (9^e arr.)

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. GARZILLO, Robert EURLIPF

PC 075 106 09 V 0025

Dossier déposé le 25/11/2009

Fin du délai d'instruction : 09/09/2010

« Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation et de bureau de quatre étages plus combles sur un niveau de sous-sol avec changement de destination à rez-de-chaussée haut et premier étage de bureaux en habitation (sept logements créés) et création d'un local à vélos et de tri sélectif à rez-de-chaussée sur cour. »

SHON à démolir : SHON créée : 5 m²

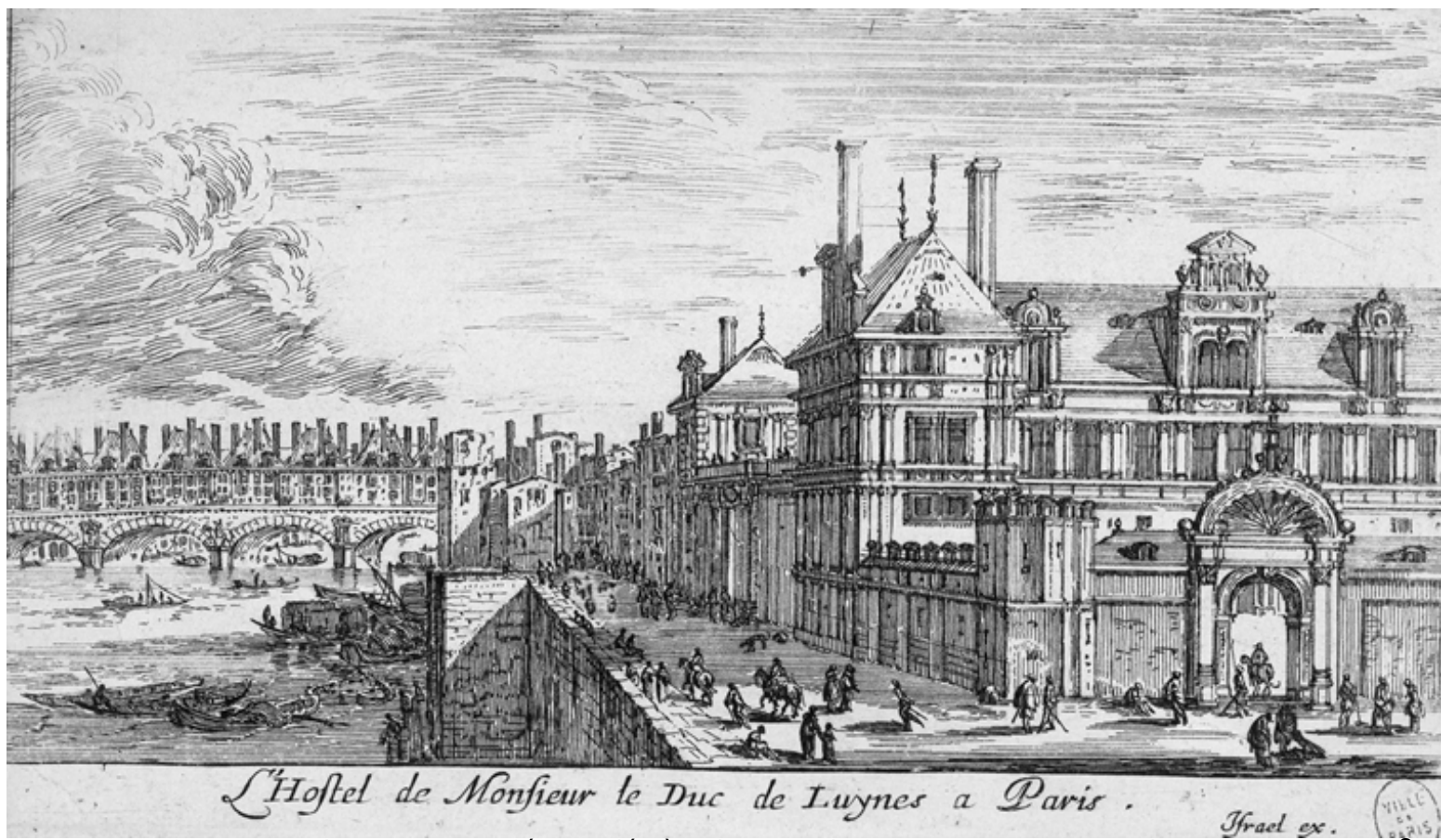
PROTECTIONS

- Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 14 décembre 2006 : l'ancien hôtel en totalité.

- Bâtiment protégé au PLU. Motivation : Maison comprise dans une séquence d'origine du XVII^e siècle. Façade composée de trois travées et de quatre étages carrés sur un soubassement en pierre de taille. Ancienne porte cochère ayant conservé ses vantaux en bois. Éléments subsistants en fond de cour de l'hôtel construit au milieu du XVI^e siècle pour Pierre I^{er} Séguier, président du Parlement de Paris et acquis en 1641 par le duc de Luynes. Les anciens bâtiments réemployés de l'hôtel de Luynes ainsi qu'un corps de logis neuf forment, en 1671, l'hôtel Berrier. L'escalier du XVII^e siècle, dont il ne reste que le limon, est pourvu d'une rampe XIX^e (in Dominique LEBORGNE, *Saint-Germain-des-Prés et son faubourg, évolution d'un paysage urbain*, Parigramme, éd. 2005).



Ci-dessus : PLU ; état actuel de la façade avec sur la gauche les percements géminés de l'ancienne travée d'escalier, visibles au centre de la gravure d'Israël Silvestre ci-dessous (milieu XVII^e s.)



ANTERIORITE

- 20 décembre 2005 : vœu « que soient protégés au titre des monuments historiques les éléments subsistants, 5, rue Gît-le-Cœur (6^e arr.), de l'hôtel construit au milieu du XVI^e siècle pour Pierre I^{er} Séguier, président du Parlement de Paris, et acquis en 1641 par le duc de Luynes ».

- 12 juin 2007 : pas d'objection aux démolitions des appentis sur cour.

PRESENTATION. Vers 1540 et 1550, Pierre I^{er} Séguier, président au Parlement de Paris, réunit plusieurs maisons sises entre le quai des Augustins et la rue de l'Hirondelle, le long de la rue Gît-le-Cœur, afin de constituer un hôtel particulier dans un quartier aristocratique alors très prisé des magistrats. L'ensemble est à cette occasion profondément remanié pour présenter des façades unifiées, au goût du jour. Une gravure d'Israël Silvestre au milieu du XVII^e siècle en garde le souvenir : un corps d'hôtel à pavillons, placé perpendiculairement au fleuve, coiffé de combles droits rythmés par d'importantes lucarnes ornées, notamment celle de la travée de l'escalier au centre de l'élévation.

Louis Charles d'Albert, duc de Luynes, propriétaire de l'hôtel par son mariage, l'agrandit d'une travée et d'un nouveau pavillon en 1643. Toutefois, en 1671, les héritiers du duc cèdent la parcelle à une association de financiers, d'experts des bâtiments et d'architectes qui entreprennent d'en lotir une partie : l'hôtel, en mauvais état, est alors amputé de toute la partie située entre le quai et l'escalier, au profit d'immeubles de rapport. Des maisons sont aussi élevées dans la cour, le long de la rue Gît-le-Cœur. L'hôtel en lui-même est remanié : l'escalier Renaissance est démoli (mais le volume de la cage est conservé), un étage carré est ajouté au logis principal, préservant toutefois les deux baies cintrées de l'ancienne lucarne de la travée centrale. Le jardin est également loti et les grandes fenêtres à meneaux sont alors bouchées. La cour est progressivement construite de bâtiments industriels qui altèrent le pied de la façade. Inséré dans cette gangue d'immeubles, l'hôtel est tombé en déchéance puis dans l'oubli, jusqu'à sa redécouverte en 2005.

Récemment débarrassé des adjonctions faites au XIX^e et XX^e siècles dans la cour, l'hôtel se présente aujourd'hui dans ses dispositions de 1673 : la moitié du corps de logis de la Renaissance (notamment la travée de l'ancien escalier à gauche de la façade, des vestiges de modénature des fenêtres, de nombreux plafonds à poutres et solives moulurées, des caves...), agrandi à droite en 1643 (pavillon et voûtes de la cuisine) et surélevé en 1671-1673 (escalier principal, très remanié, et escalier de service).

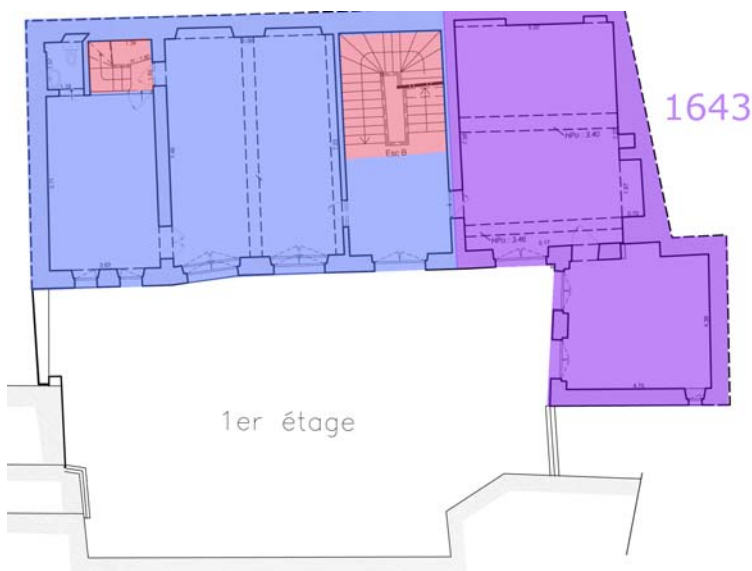
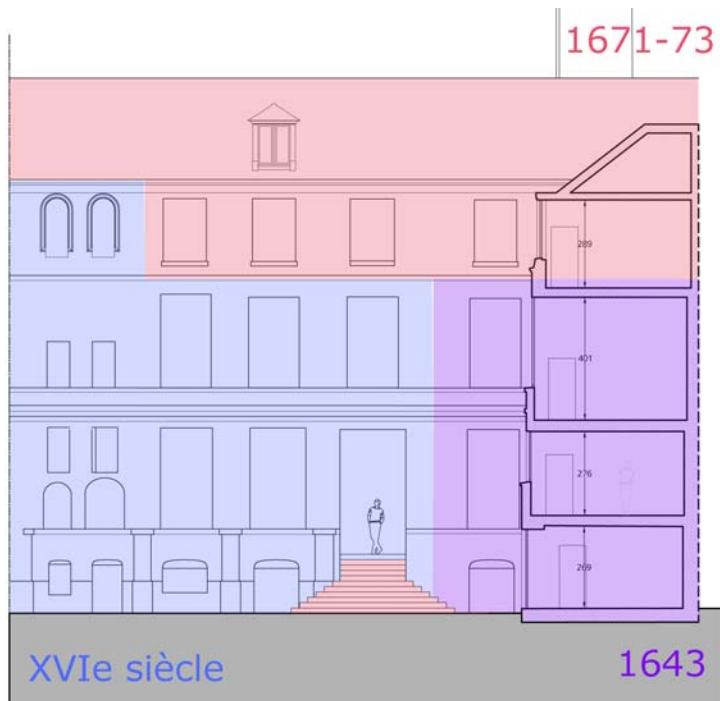
Le projet actuel vise à restaurer la façade, de façon mesurée, en recomposant les baies de l'ancienne travée de la cage d'escalier et à aménager des bureaux et des appartements dans les volumes subsistants de l'hôtel. Une attention particulière est portée à la préservation des vestiges architecturaux. Les pièces d'eau seront contenues dans des petites « boîtes autoportantes » ou des mezzanines laissant visible les structures et traces des dispositions anciennes. Il est prévu d'aménager les combles et donc de créer de nouvelles lucarnes.



De haut en bas : une ancienne fenêtre à meneau (en haut à gauche) donnant sur le jardin, murée au moment du lotissement de ce lieu ; un des plafonds à la française d'origine et l'escalier principal repris au XIX^e siècle.



Ci-contre, de haut en bas : les vestiges de l'hôtel, tels qu'on les devine sur le plan de Vasserot, au début du XIX^e siècle, dissimulés au cœur de l'îlot, pris dans des constructions sur tous les côtés ; au milieu et en bas : datation des principales campagnes de travaux, aux XVI^e et XVII^e siècles. Ci-dessus : coupe transversale de l'état actuel. Ci-dessous : élévation et perspective de l'état projeté (documents Arkepolis et Strada Architecture, architectes).



DISCUSSION. L'édifice, bien que meurtri, est jugé très intéressant car il nous arrive avec toutes les strates d'une histoire particulièrement mouvementée : agrandissements puis lotissement, dépeçage, occupation et surdensification industrielle et enfin vandalisme ordinaire des travaux sans autorisation.

Sur cette parcelle, plusieurs programmes différents ont déjà été présentés. Si le projet de réhabilitation en logements paraît particulièrement opportun et globalement satisfaisant - puisqu'il conserve planchers à la française et escaliers, restaure le perron et rouvre d'anciennes fenêtres -, certains détails posent question. L'intervention la plus délicate concerne la suppression de la lucarne centrale (d'origine) au profit de cinq autres plus grandes et donc beaucoup plus visibles. Est suggérée l'idée de conserver la lucarne existante et de lui en ajouter quelques autres sur le même modèle, solution plus cohérente d'un point de vue patrimonial et qui n'empêche pas l'apport supplémentaire de lumière. La Commission conclut en proposant de discuter avec l'architecte pour améliorer le dessin du projet en conservant la lucarne. Elle regrette par ailleurs une certaine homogénéisation de la façade qui rappelle trop l'architecture des secteurs sauvegardés.

RESOLUTION. « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restauration des vestiges de l'ancien hôtel de Luynes.

La Commission a recommandé que le projet s'attache à conserver les traces visibles des transformations successives de cet hôtel.

La Commission a notamment demandé que le projet de création de lucarnes soit revu dans un sens plus respectueux du modèle existant, dont elle demande la conservation » (BMO du 27 avril 2010).

Ci-contre, de haut en bas : état actuel du comble et du deuxième étage rénovés lors d'une précédente campagne partielle de travaux. Voûtes du soubassement.

Ci-dessous, façade et lucarne de la travée centrale avant travaux.



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : KRYL, Tomas

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

PC 075 106 10 P 0004

Dossier déposé le 23/02/2010

Fin du délai d'instruction inconnue.

« Réaménagement d'un bâtiment de consulat et d'habitation de quatre étages plus combles sur un niveau de sous-sol en vue de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité avec le ravalement des façades, le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et la reconstruction après la démolition partielle de la charpente. »

PROTECTION. Parcelle signalée au PLU.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 12 octobre 1992 : « Vœu en faveur de la conservation de la totalité des bâtiments et de leur protection au titre des monuments historiques. »

- Séance du 3 octobre 1994 : « Vœu de protestation énergique contre le projet de démolition totale de la façade sur cour et de la surélévation de la façade sur rue. La Commission s'oppose à toute modification touchant à ce bâtiment d'une belle architecture classique typique du XVII^e siècle parisien. »

PRÉSENTATION. Derrière l'immeuble du XVII^e siècle, dont il ne reste aujourd'hui que la façade (abritant le centre culturel tchèque), se trouve un corps de bâtiment de la même époque, surélevé de deux étages au XIX^e siècle (pour les services consulaires). Sa porte d'entrée est toujours surmontée d'un mascarón et deux consoles de style Louis XIV. Au premier étage, les boiseries en place pourraient également dater de cette époque. L'escalier paraît en place, mais équipé d'un garde-corps pastiche.

Pour la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de ce bâtiment sur cour, les travaux prévoient la démolition de tous les planchers et de l'escalier (installation d'un ascenseur). Mais les plans de l'état futur ne sont pas connus. Pour créer des logements supplémentaires, la toiture à deux faibles pentes serait remplacée par un comble brisé.

Ci-contre : PLU ; la façade rue après la campagne de 1992. Ci-dessous : détail du plan de Turgot montrant le revers du bâtiment entre cour et jardin.





Ci-dessus : le revers de la façade sur rue, après l'opération de rénovation des années 1990.

À droite et ci-dessous : diverses vues du corps de bâtiment situé entre cour et jardin et concerné par le projet.

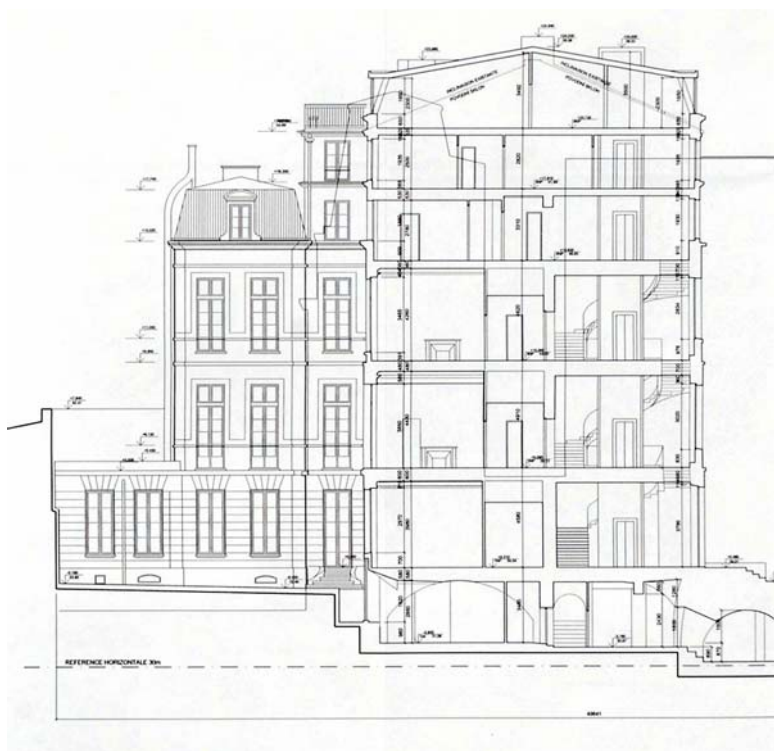
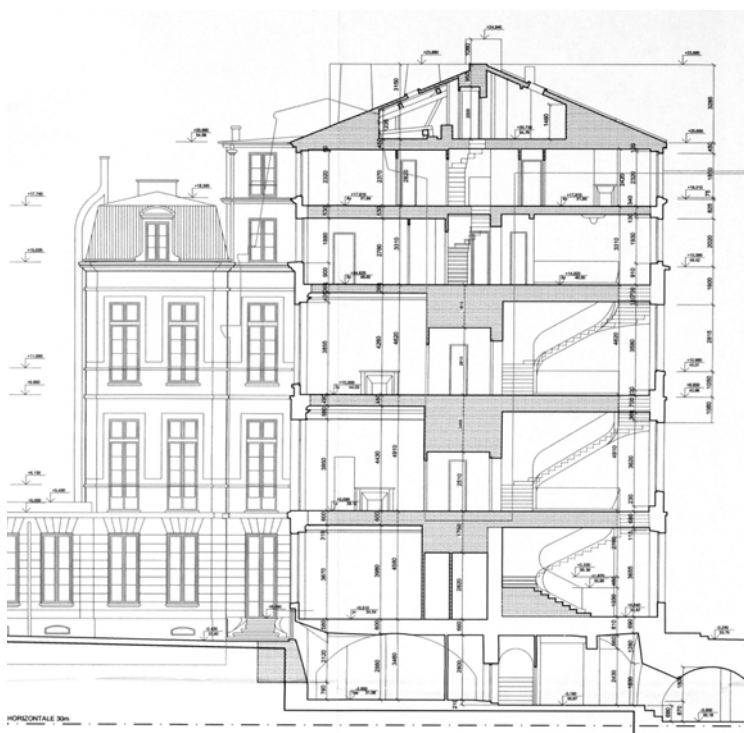


DISCUSSION. Conçu dans le même esprit que l'intervention sur rue des années 1990, qui avait abouti à la démolition totale de l'édifice, hormis sa façade sur rue, ce projet est jugé inacceptable par l'ensemble des membres. Un tel façadisme ne peut plus être toléré dans les années 2000. Tous s'accordent à défendre l'escalier et les planchers, à s'opposer à la destruction des combles pour empêcher toute surélévation supplémentaire. Des démarches seront entreprises auprès des autorités tchèques dans ce but.

RESOLUTION. « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, s'est élevée contre l'ampleur des démolitions envisagées dans le cadre du projet de restructuration des bâtiments abritant le consulat de la République tchèque, situé au 18, rue Bonaparte. Elle a émis un vœu contre la démolition totale des planchers, contre la destruction du bel escalier principal et contre la transformation des toitures » (BMO du 27 avril 2010).

Ci-contre : vue actuelle des combles et projet de surélévation.

Ci-dessous : à gauche coupe actuelle, les parties à démolir sont hachurées. A droite coupe projetée (documents François Brandon, architecte).



9-11, rue Delambre (14^e arr.) Restauration du Studio-Apartments Hotel

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : SOFIGEP

PC 075 114 09 V 0033

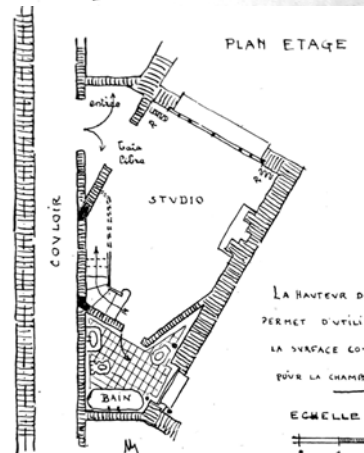
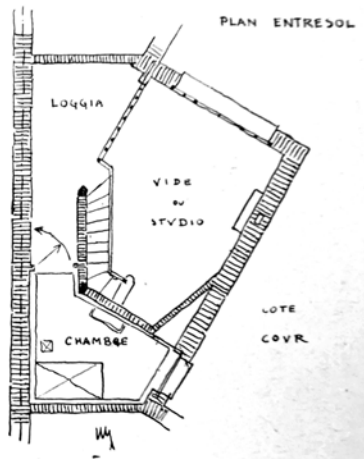
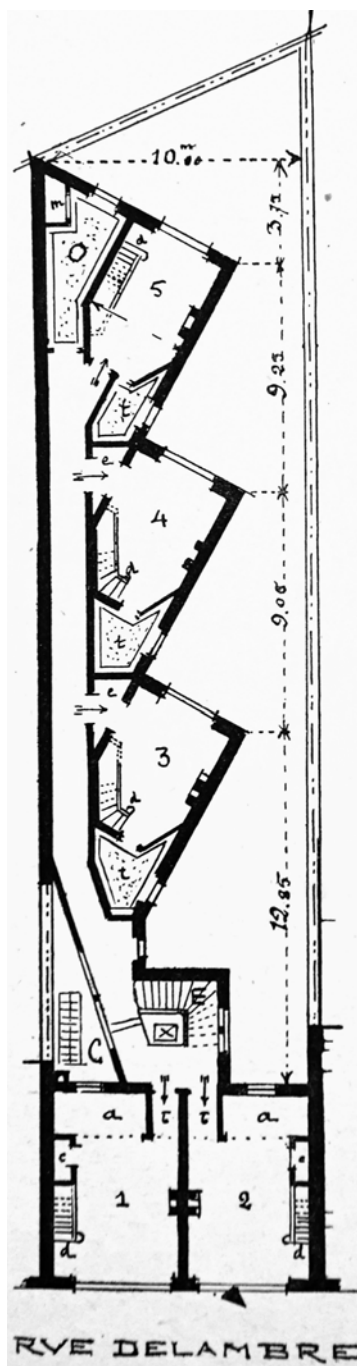
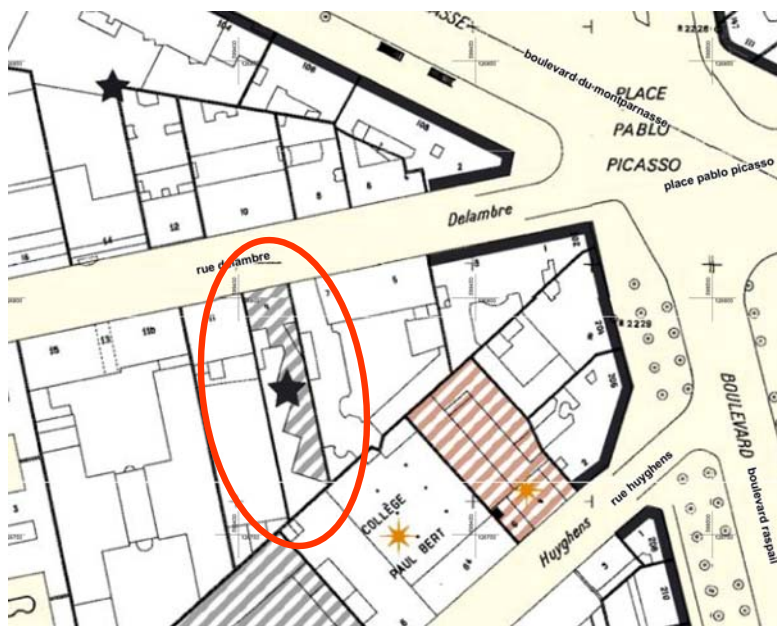
permis déposé le 09/10/2009

puis complété le 05/01/2010

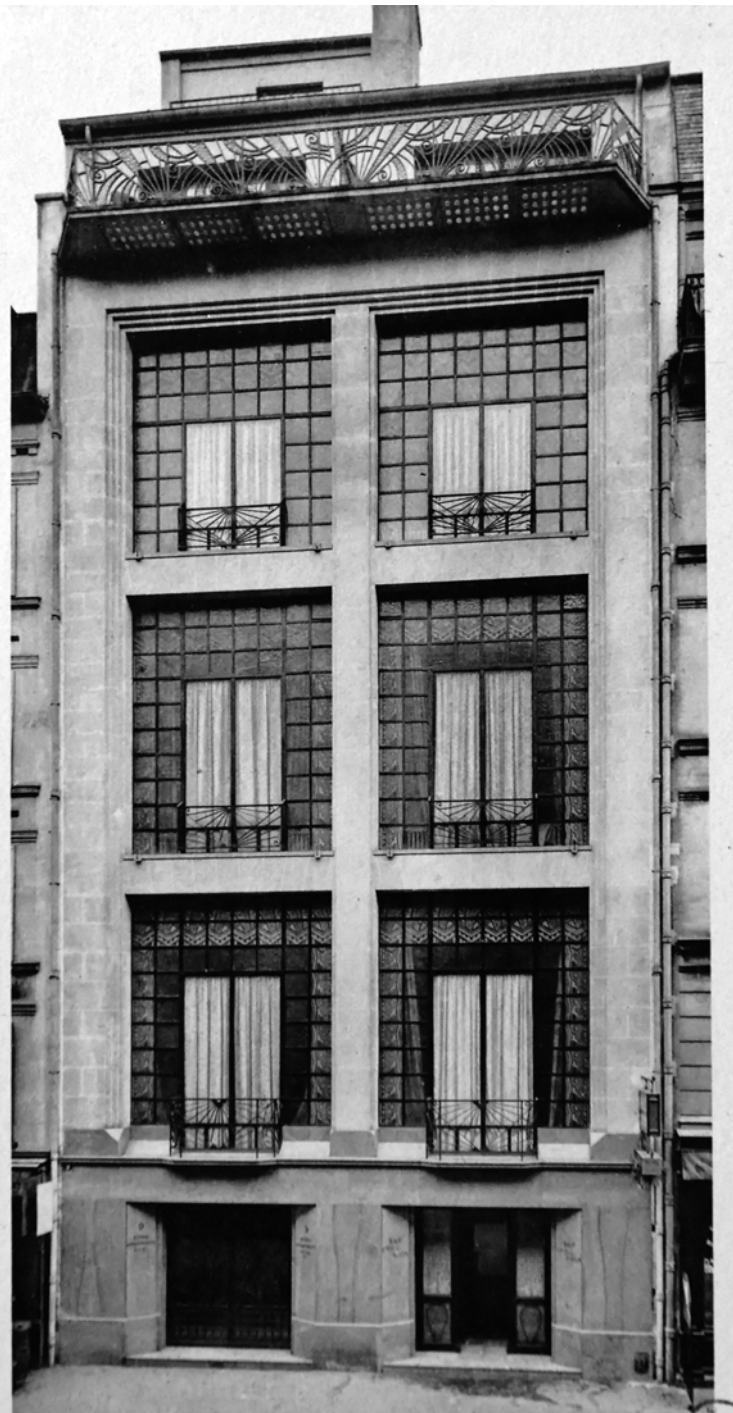
Fin du délai d'instruction : 05/07/2010

SHON à démolir : 171 m² ST : 1.170 m²

« Changement de destination d'un local d'artisanat (laboratoire de développement photographique) de trois niveaux sur rue et cour en extension d'une supérette à rez-de-chaussée sur rue avec modification de la devanture, et en habitation (trois logements créés) au premier étage et à l'entresol côté cour avec la création d'ouvertures en façade et en toiture, la végétalisation des toitures-terrasses et la démolition partielle de planchers au premier étage, à l'entresol et à rez-de-chaussée d'un bâtiment de commerce et d'habitation de six niveaux sur un niveau de sous-sol partiel. »



Plan d'un étage courant au niveau de l'entrée des studios d'artistes. Schémas d'un studio montrant l'imbrication des coursives et des mezzanines un étage sur deux. Ci-contre, à droite : la façade sur la rue Delambre est l'une des plus remarquables parmi les immeubles pour ateliers d'artistes de Montparnasse. (Encyclopédie d'architecture - Constructions modernes, 1929)



PROTECTIONS

- Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 25 octobre 2001 : façades et toitures sur rue et sur cour du bâtiment d'origine (y compris les vitraux sur cour).
- Bâtiment protégé au PLU : « Immeuble Art déco dit "Studio-Apartments Hotel", construit en 1926 par Henry Astruc et destiné à loger des artistes américains dans le quartier Montparnasse. La volumétrie d'ensemble et l'expression en façade des ateliers sont exemplaires des débuts de l'architecture moderne à Paris. L'immeuble possède une typologie unique, une distribution originale, et conserve encore des éléments de second œuvre d'origine (serrureries proches de celles du pavillon de l'Élégance de l'exposition des Arts décoratifs de 1925, menuiseries, vitraux...). »

ANTERIORITE

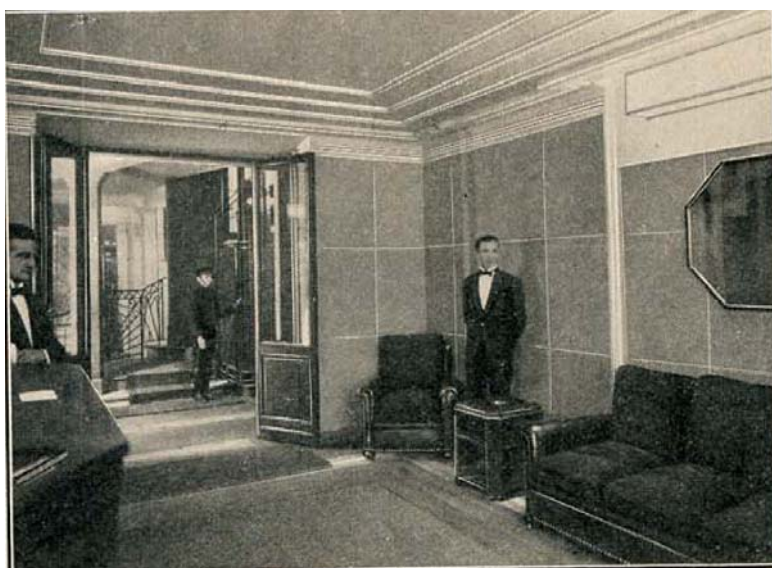
La Commission du Vieux Paris réunie les 2 mars et 25 avril 2006 a formé un vœu pour l'inscription sur la liste supplémentaire des protections Ville de Paris au titre du futur PLU de l'immeuble Art déco dit « Studio-Apartments Hotel », construit en 1926 par Henry Astruc au 9, rue Delambre (14^e arr.).

PRESENTATION

Fils de l'architecte Jules Astruc (auteur notamment de l'église Notre-Dame du travail), Henry Astruc était encore élève à l'école des Beaux-Arts lorsqu'il réalisa cette commande typique du Paris des années folles : un immeuble « conciliant les commodités de l'hôtel avec le confort, le bien-être et l'intimité du chez-soi », comme le vantait la brochure éditée au moment du lancement. Les quelque vingt appartements ont la configuration d'un atelier d'artiste : pièce principale à double hauteur (5,25m sous plafond) avec mezzanine permettant l'aménagement d'une alcôve ou d'une salle de bains en bas, d'une chambre au-dessus. Le bâtiment à l'alignement sur rue se prolonge, le long de l'un des mitoyens, d'une aile avec façade en dents de scie permettant, quoique à grand peine, à chaque studio de bénéficier du minimum de vues directes. La distribution s'y fait par un astucieux système de coursives aménagées un étage sur deux, l'espace au-dessus de chacune d'entre elles étant récupéré à l'intérieur des ateliers. Les services hôteliers comprenaient notamment un bar-restaurant au rez-de-chaussée, qui, par un monte-plat, pouvait desservir les logements à chaque étage.

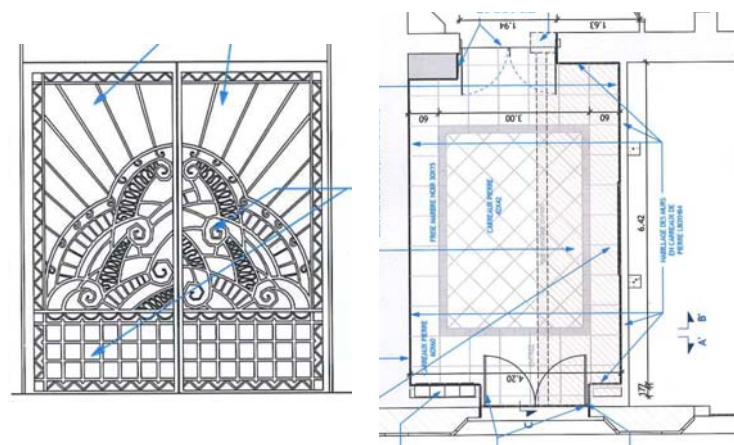
Ce rêve d'un habitat combinant le confort hôtelier et l'intimité domestique était alors partagé par tous les architectes modernes et fit l'objet de plusieurs autres expériences, par Henry Sauvage rue La Fontaine, par Le Corbusier dans des projets restés longtemps à l'état d'utopies avant de se concrétiser à Marseille, après-guerre, lors du projet d'Unité d'habitation. A ce titre, le Studio-Apartments Hotel fait figure de prototype. Le décor de cet immeuble incluait vitraux et mobilier étudiés, semble-t-il, par Francis Jourdain.

De haut en bas : hall d'entrée du Studio-Apartments Hotel (fascicule de promotion, s.d.), bar américain du rez-de-chaussée et vue intérieure d'un studio type côté rue. Les studios à l'époque étaient loués meublés. On y voit pas trace d'une activité artistique (Encyclopédie d'architecture - Constructions modernes, 1929).



Rue Delambre, photos anciennes et brochure publicitaire montrent indubitablement que le système a fonctionné, du moins tant que la riche clientèle américaine, qui faisait les beaux jours de Montparnasse, était là. Après le krach boursier de 1929, les choses changèrent rapidement. Dès 1930, un nouveau permis demandait le réaménagement des surfaces commerciales du rez-de-chaussée et proposait de leur adjoindre les premiers niveaux. Dans l'après-guerre, l'installation, à la place du bar Le Tagada, du laboratoire de photo Picto entraîna une restructuration complète des surfaces commerciales. Les premiers niveaux d'habitation furent annexés côté cour, les cours elles-mêmes comblées pour gagner de la surface, des parties communes privatisées. Le départ de Picto en 2005 - s'il faisait naître beaucoup d'inquiétudes et motiva la demande de protection patrimoniale au PLU -, coïncida en fait avec le lancement d'une grande campagne de restauration côté rue et permet aujourd'hui d'envisager une réhabilitation de l'aile sur cour.

La restauration de la façade sur rue a été faite avec le plus grand scrupule (restitution de l'ensemble des verres gravés, restauration des verrières des studios, réparation de fers forgés, etc.) et va se prolonger sur cour par le réaménagement de l'ensemble des premiers niveaux. Au rez-de-chaussée, l'immeuble va recouvrer la totalité de son hall (autrefois partiellement colonisé par Picto) et sa porte d'entrée sera restituée. Le reste de la surface servant à un agrandissement de la supérette voisine. Aux deux premiers niveaux, trois studios en duplex seront réaménagés, avec vue sur des cours ré-ouvertes. Les adjonctions de vérandas et les volets roulants installés en ordre dispersé, vont faire place à une restauration générale des baies. Présentée pour son caractère exemplaire, cette opération n'appelle pas de discussion particulière.



Ci-dessus : état actuel et projet de restitution de la porte et du hall d'entrée (OJA, architecte).

Ci-dessous : vue de la façade en dents de scie sur cour après couverture de celle-ci à rez-de-chaussée.

Ci-contre : vestige du carrelage de l'ancien bar américain ; détail intérieur d'une baie équipée de verre gravé à motif de voile stylisé.



194, rue Raymond-Losserand (14^e arr.)

Réaménagement de la chapelle de l'église Notre-Dame-du-Rosaire

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. LEROY, Gérard

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

PC 075 114 09 V 0039

Déposé le 24/11/2009 et complété le 18/01/2010.

Fin du délai d'instruction : 18/07/2010.

« Réhabilitation d'un édifice culturel avec création d'une mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée, modification des liaisons verticales et démolitions partielles de murs porteurs. »

SHON à démolir : 3 m²

SHON créée : 49 m²

ST : 1.835 m²

PROTECTION. Immeuble protégé au PLU.

Motivation : « Eglise Notre-Dame-du-Rosaire-de-Plaisance édifée entre 1909 et 1910 par l'architecte Pierre Sardou dans un style inspiré de l'art roman florentin. Elle est l'une des premières construites après la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Visible depuis la place de la porte de Vanves, l'église, d'une volumétrie simple articulée autour d'une tour clocher de section carrée, est bâtie en brique rose de Bourgogne. La nef comprend cinq travées flanquées de bas-côtés simples, d'un chœur de deux travées droites terminées par un chevet plat. Une charpente en bois couvre la nef. Le vitrail développé sous forme de triptyque représentant *l'Education de la Vierge* a été peint en 1913 par Henri-Marcel Magne. L'architecture d'origine a été altérée par des structures d'accueil qui bouleversent les volumes de la première travée. »

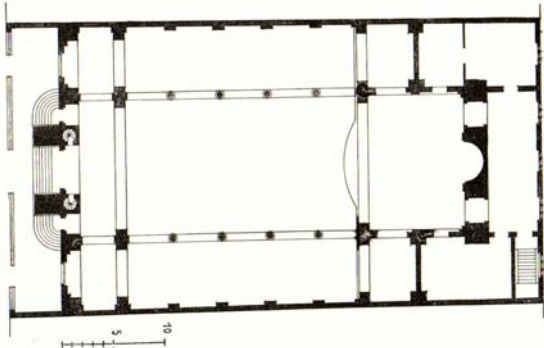
PRESENTATION

L'église en brique construite en 1911 par Pierre Sardou est l'une des premières à voir le jour à Paris après la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La période se caractérise par une architecture évocatrice des origines du christianisme, avec l'usage récurrent du plan basilical, la mise en œuvre de formes simples et de matériaux pauvres. Inspirée du style roman florentin, Notre-Dame-du-Rosaire serait, selon Simon Texier, l'exemple le plus remarquable de cette simplicité retrouvée. « Pierre Sardou s'inspire de l'église des Saints-Apôtres de Florence (1075), de la netteté de ses profils, du dépouillement des formes où la courbe des arcades, la conque nue de l'abside, la clarté des proportions ont toute leur valeur. »

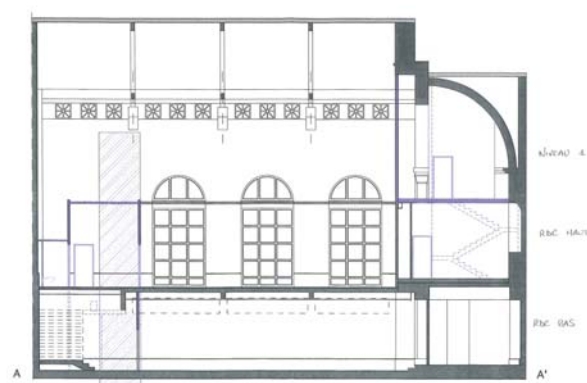
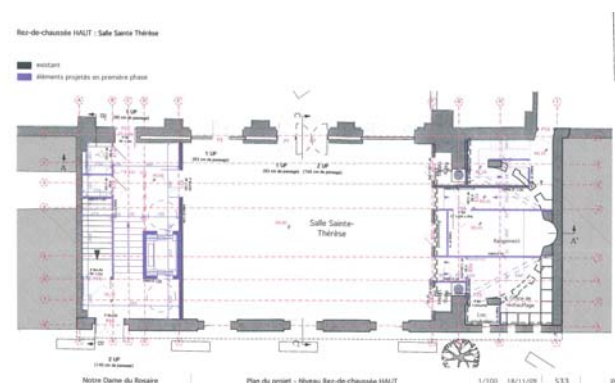
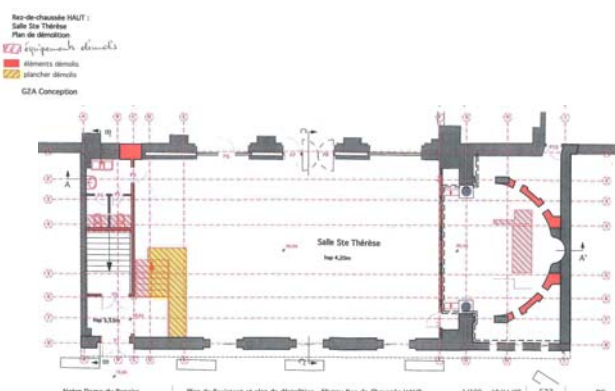
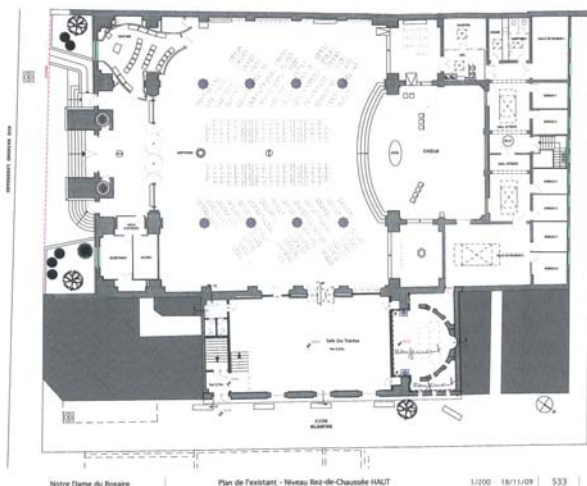
La demande porte sur le réaménagement de la chapelle latérale. Utilisée pour toutes sortes d'activités paroissiales, cette ancienne chapelle a déjà été fortement transformée : la charpente en bois a disparu sous un faux plafond, l'abside derrière une cloison. Mais derrière ces revêtements demeurent les structures, intactes. Le projet actuel achèverait le processus d'effacement en démolissant l'abside semi-circulaire pour l'aménagement « rationnel » d'un local de rangement. Est également prévue la mise en conformité de cet espace, avec un ascenseur d'accès à l'ancienne crypte.

Ci-contre de haut en bas : PLU ; vue de l'église à l'angle de la rue Raymond Losserand avec, à droite et en brique, la chapelle concernée par le projet ; vue intérieure de l'église.





Ci-dessus : état actuel de la chapelle latérale devenue salle paroissiale polyvalente.
 Ci-contre : le plan de l'église Notre-Dame-du-Rosaire dans sa configuration d'origine (Dumolin et Outardel) ; le plan actuel de l'église avec sa chapelle latérale donnant sur la cité Blanche ; le plan des démolitions au rez-de-chaussée haut ; l'état projeté montrant l'aménagement de l'ancienne abside en local de rangement ; vue en coupe du projet d'aménagement : la coupole en cul de four serait reprise sur un plancher intermédiaire.
 Ci-dessous : état actuel de l'abside de la chapelle latérale. À l'écart des aménagements, les éléments architecturaux avaient été préservés jusqu'à aujourd'hui.



DISCUSSION. Certains membres considèrent que les aménagements projetés signent la mort de la chapelle, qui n'existe déjà plus en tant que telle. Sa conservation est-elle pertinente dans ce contexte, si l'on considère aussi que son attribution à Pierre Sardou n'est pas certaine ? Les projets de transformation de chapelles en locaux utilitaires sont monnaie courante. Mais, dans le cas présenté, certains membres soulignent que, tout en tenant compte des contraintes économiques, une architecture de qualité pourrait être envisagée, d'autant que certains aménagements que l'on prétend provisoires et réversibles se révèlent parfois pérennes. La façade de la chapelle étant remarquable, la Commission conclut à la nécessaire réversibilité du projet, obligeant le maître d'œuvre à conserver la structure et à soigner le projet d'aménagement.



RESOLUTION. « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a demandé que le projet de réaménagement de la chapelle de l'église Notre-Dame-du-Rosaire respecte les structures de ce bâtiment protégé au titre du PLU, qu'il conserve en particulier l'abside semi-circulaire de la chapelle latérale et que cette intervention soit réversible » (BMO du 27 avril 2010).

Ci-dessus : façade latérale de la chapelle sur la Cité-Blanche.

Ci-dessous : état actuel du chevet de la chapelle.

Ci-contre : arc doubleau et voûte en cul de four du chevet.



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. BOUR, Antoine - PARIS HABITAT
PC 075 117 10 V 0005

Dossier déposé le 28/01/2010.

Fin du délai d'instruction : 28/07/2010.

« Réhabilitation d'un bâtiment de cinq étages plus combles aménagés, sur rue et cour, avec changement de destination des locaux de bureaux et commerce aux rez-de-chaussée et deuxième étage en habitation (six logements créés), démolition partielle du plancher des combles pour construction d'un escalier et ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur côté cour et remplacement des menuiseries extérieures. »

PRESENTATION. L'immeuble de rapport élevé en 1878 par l'architecte Paul Mourgoin est resté la propriété du même bailleur jusqu'en 2009. Les appartements, souvent loués sous le régime de la loi de 1948, n'ont pas fait l'objet de travaux de modernisation et présentent encore, à l'exception du rez-de-chaussée, la distribution et les décors d'origine. Il en va de même des parties communes, notamment la double cage d'escalier réalisée en 1903 par l'architecte Th. Raban, qui possède toujours ses menuiseries et ses vitraux. Le projet ne concerne que l'immeuble sur rue, un bâtiment de fond de cour, semblable mais occupé en copropriété, étant exclu de l'intervention.

Le projet vise à réaménager l'immeuble en logements sociaux. Trois types d'interventions sont prévues :

- Transformation de la distribution des appartements. A nombre de pièces égal, le déplacement de cloisons qu'exige la mise aux normes fera bouger les cloisons et donc disparaître tous les éléments de second œuvre, menuiseries et décors associés. Portes vitrées, cheminées, glaces, moulures disparaîtront.

- Renforcement de l'isolation par doublage des murs, par l'intérieur côté rue (au détriment du décor), par l'extérieur côté cour, avec remplacement de toutes les fenêtres.

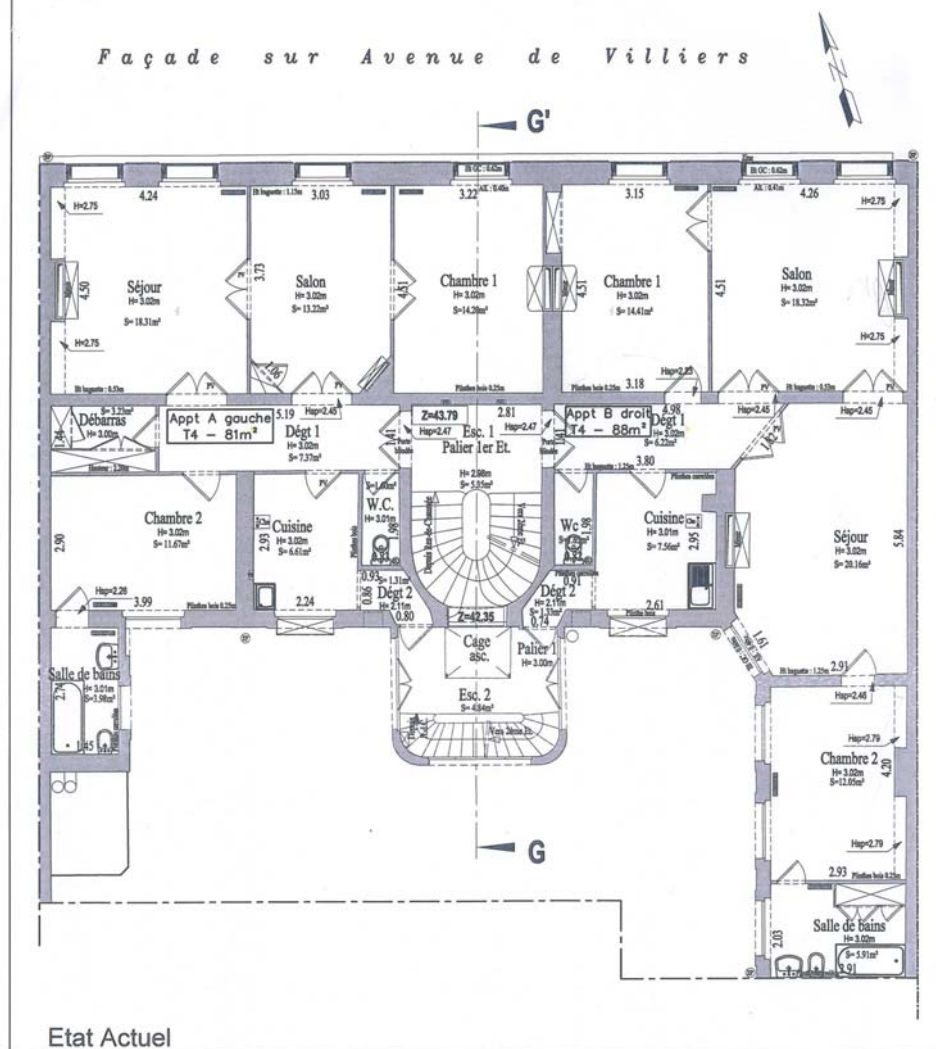
- Transformation de l'étage des chambres de bonnes en appartements, avec prolongement de l'escalier.



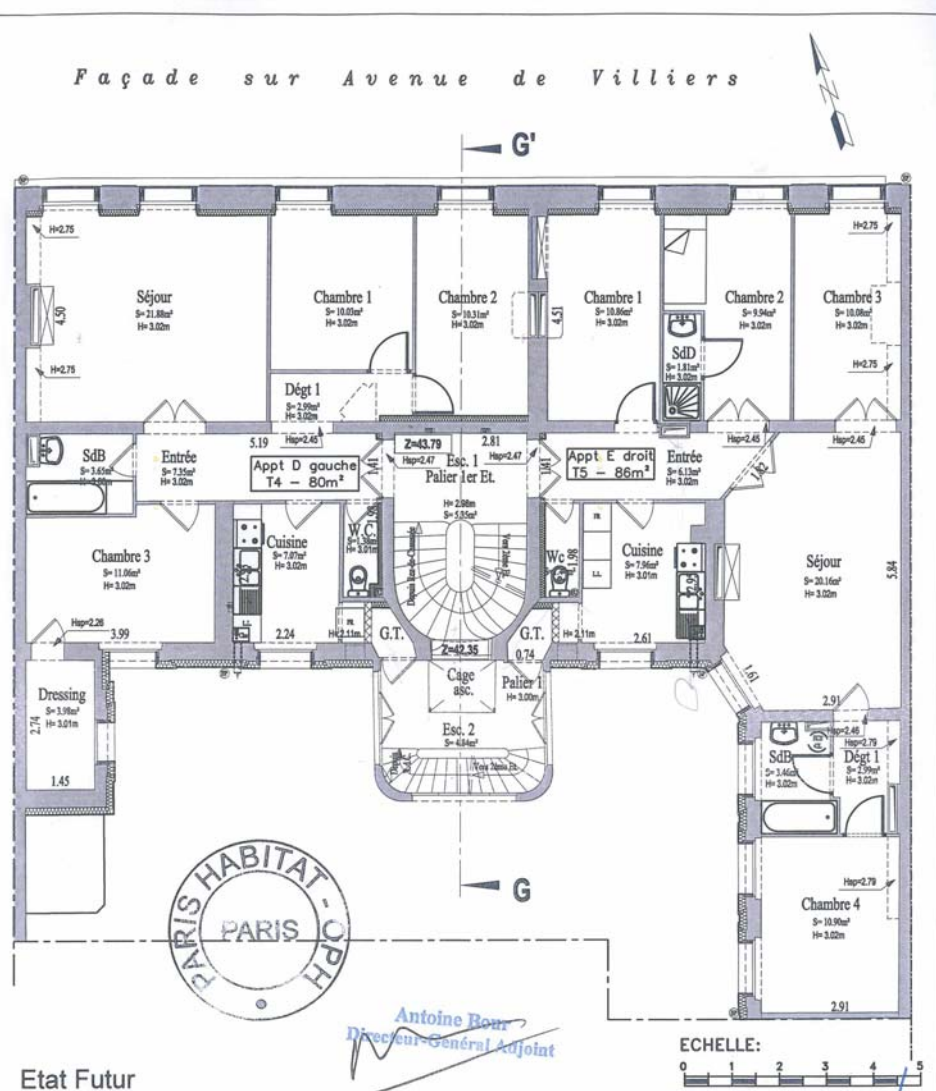
En haut : façade de l'immeuble sur l'avenue de Villiers.

Ci-dessus et ci-dessous : divers détails de l'aménagement intérieur des appartements.





En haut : plan d'étage courant, état existant. Les logements présentent une distribution parisienne typique. La disposition de l'escalier de service, dans une sorte de tourelle derrière l'ascenseur sur cour l'est moins.



En bas : plan d'étage courant, état futur. Les appartements d'origine sont re-cloisonnés, les pièces sur rue sont isolées par l'intérieur. De ce fait, presque tous les décors (moulures, menuiseries, cheminées...) disparaissent (documents Atelier CREA).

DISCUSSION. La question du remodelage d'appartements apparemment bien adaptés à leur fonction fait problème. Hormis un membre qui considère que si le décor intérieur n'est pas jugé exceptionnel, il n'y a pas lieu de s'opposer au maître d'ouvrage, la plupart soulignent la valeur du décor et regrettent la transformation de la distribution intérieure telle que présentée par le projet. Le représentant de la direction de l'Urbanisme convient que certains déplacements de cloisons pourraient être évités tout en rendant les appartements plus fonctionnels. Concernant l'isolation des appartements, on évoque les études menées par les équipes du Grenelle et de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour évaluer la pertinence des différents modes d'isolation selon les caractéristiques constructives des immeubles : l'isolation par l'intérieur, tout en supprimant le décor, conserve plus l'humidité (que l'on doit combattre par une sur-ventilation) et supprime l'inertie thermique de la façade, donc le confort d'été. Des fenêtres adaptées suffiraient peut-être à isoler correctement les appartements. Côté cour c'est une isolation par l'extérieur qui est envisagée et fera disparaître les effets de similitude avec l'immeuble voisin qui est son jumeau et partage la même cour commune. La direction de l'Urbanisme se rapprochera du maître d'ouvrage pour retravailler ce dossier.

RESOLUTION. « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, constatant l'excellent état de conservation des décors et des distributions de ce bel immeuble du XIX^e siècle, a recommandé que les travaux de redistribution et d'isolation prévus dans le cadre du projet de création de logements sociaux respectent davantage les distributions existantes et les éléments de décor intérieur (cheminées, moulures, portes vitrées, etc...). Elle a également demandé que l'accès aux logements par la circulation verticale de service demeure possible, afin de protéger cet ouvrage métallique remarquable » (BMO du 27 avril 2010).



Ci-dessus : vue de la cour avec la saillie de la tourelle abritant ascenseur et escalier de service.

Ci-dessous : à droite, cage de l'escalier principal avec à mi-palier les portes d'accès à l'ascenseur et, à gauche, intérieur d'un appartement.



21-23B-25, passage Charles-Dallery (11^e arr.)

Démolition totale d'un ensemble industriel - fin du XIX^e siècle

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. DUROSELLE, Benoît

SA BOUYGUES IMMOBILIER

PC 075 111 09 V 0068

Permis déposé le 23/12/2009.

Fin du délai d'instruction : 23/06/2010.

« Construction d'un bâtiment de cinq étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (cinquante-trois logements dont onze logements sociaux) et d'artisanat après démolition d'un bâtiment d'artisanat de trois niveaux avec pose de panneaux solaires en toiture. »

SHON démolie : 2.874 m² SHON créée : 3.652 m²

PROTECTION. Parcelle signalée au PLU.

ANTERIORITE. La délégation permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 21 avril 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine, a émis un vœu demandant que soit étudiée, dans le cadre du programme immobilier envisagé, la réutilisation du bâtiment existant qui, par sa visibilité dans la rue, la composition originale de sa façade, la franchise et l'aspérité de ses matériaux (meulière, brique, bois), la structure ouverte de son ossature en bois - atout pour une transformation -, porte témoignage du passé industriel du quartier.

PRESENTATION. Ensemble industriel de belle facture construit en 1897 par l'architecte Georges Farcy. Composé d'un bâtiment sur rue en pierre meulière, de deux ailes en retour en brique et d'un atelier à rez-de-chaussée, l'ensemble occupe l'intégralité de la parcelle. Subdivisé à l'origine en plusieurs unités mais occupé depuis 1948 par une seule et même société, l'ensemble se caractérise aujourd'hui par la qualité de ses volumes et de sa structure en bois : trois niveaux de plateaux libres pour le bâtiment sur rue et une charpente apparente à l'intérieur de l'atelier. Malgré le bon état général de conservation du bâtiment, le projet propose la démolition totale de l'ensemble avec une implantation comparable à celle de l'existant. L'élévation aujourd'hui proposée est identique à celle demandée en 2009.



DISCUSSION. Les membres insistent sur la qualité de cet édifice, dont la façade est remarquable et la présence urbaine très forte. Ils plaident à nouveau pour une réhabilitation, dont la faisabilité serait d'autant plus grande qu'on accepterait une surélévation. Tous se prononcent pour le maintien du vœu précédemment émis. La présidente propose que des discussions soient entreprises avec le promoteur.

RESOLUTION. « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, constatant que le projet de démolition totale proposé est sensiblement le même que celui examiné lors de la séance du 21 avril 2009, a renouvelé le vœu demandant que soit étudiée, dans le cadre du programme immobilier envisagé, la réutilisation du bâtiment existant qui, par sa visibilité dans la rue, la composition originale de sa façade, la franchise et l'aspérité de ses matériaux (meulière, brique, bois), la structure ouverte de son ossature en bois - atout pour une transformation -, porte témoignage du passé industriel du quartier » (BMO du 27 avril 2010).

Page précédente :

PLU ; façade sur la rue Charles Dallery et projet présenté qui suppose la démolition totale du bâtiment existant (document Jean-Marie Bléas, architecte).

A droite : un des escaliers.

Ci-dessous : vue arrière du bâtiment. Le fond de la parcelle est occupé par une grande cour vitrée.



FAISABILITE

PROTECTION : bâtiment protégé au PLU.

« Séquence de maisons à l'ancien alignement [76 à 80, rue des Gravilliers]. Au n° 78, maison présentant une façade composée de deux travées et de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée. Fruit important. Soubassement en pierre. Bandeaux d'étage. »

PRESENTATION. Immeuble traditionnel de la rue des Gravilliers, large de deux travées et élevé de quatre étages carrés ; non surélevé il conserve sa charpente ancienne. Un corps de bâtiment plus bas (un étage carré) occupe le fond de la parcelle, relié au bâtiment principal par un escalier en colimaçon assez étroit. Les dispositions générales sont globalement bien conservées, à l'exception de la séquence d'entrée (disparition du couloir d'accès et de la première volée de l'escalier). Le projet de réhabilitation présenté par la Société de gérance d'immeubles municipaux (SGIM) prévoit la démolition de l'escalier et du bâtiment du fond et leur reconstruction aux mêmes altimétries que la partie sur rue, conservée (pas de modification de façade). Toutefois, les planchers d'origine du bâtiment principal, sans doute abusivement considérés comme en mauvais état, seraient également démolis.

DISCUSSION. On s'étonne qu'un projet incluant la démolition de tous les planchers soit assimilé à une réhabilitation. Par ailleurs, l'immeuble étant protégé par le PLU, il n'est pas concevable d'accepter la démolition de ses structures. Le représentant de la direction de l'Urbanisme ajoute qu'il s'agit d'une opération très compliquée et qu'effectivement la disposition proposée ne fonctionne pas. Plusieurs pistes sont envisagées, qui toutes comportent des inconvénients, compte tenu de l'exiguïté des lieux. Quoiqu'il en soit la conservation des planchers et une amélioration du projet seront demandées.

RESOLUTION. « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réhabilitation d'un immeuble ancien protégé au titre du PLU. La Commission a demandé la conservation de l'escalier existant et s'est opposée à la démolition des planchers d'origine » (BMO du 27 avril 2010).

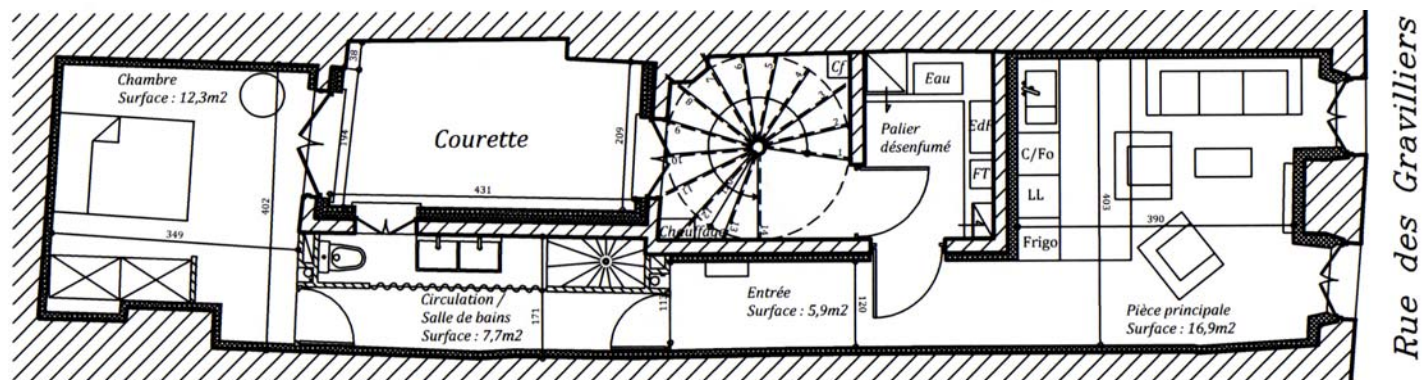
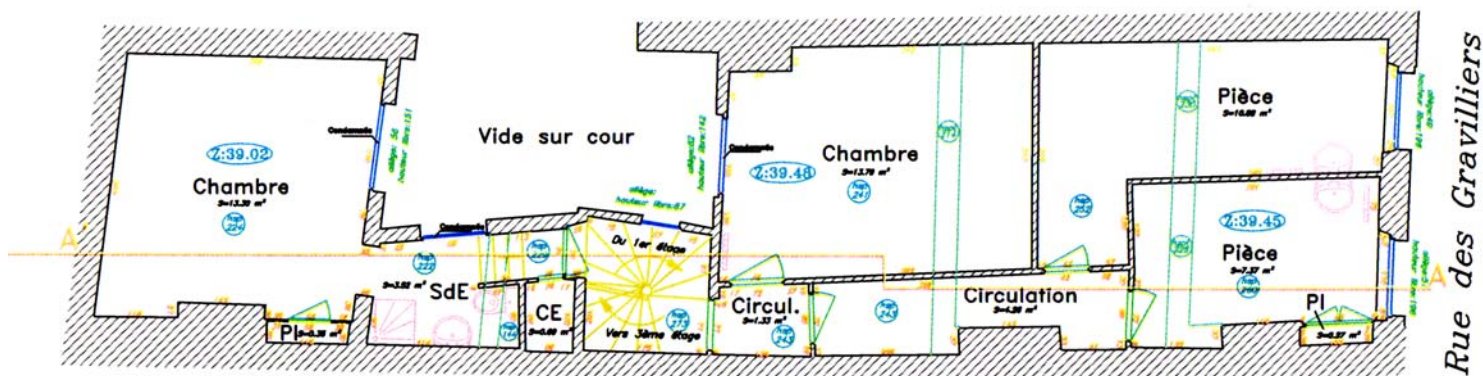
Ci-contre, de haut en bas : PLU ; la façade rue des Gravilliers sera ravalée sans modification ; vue du petit corps de bâtiment sur cour.





Ci-dessus, de gauche à droite : vue de l'étagement des trois toitures de l'immeuble côté cour ; détail de l'escalier.

Ci-dessous : plans du premier étage de l'immeuble existant ; plan du projet impliquant la démolition et reconstruction du bâtiment du fond et de l'aile de liaison. L'escalier qui coupe en deux les surfaces d'étage serait reconstruit à un autre emplacement (documents Philippe Mongauze, architecte).



FAISABILITE

PROTECTION. Aucune.

PRESENTATION. A l'angle de la rue Roquépine et de la rue d'Astorg (ouvertes dans les années 1770), la parcelle est issue du lotissement des « marais » de la Ville-l'Evêque, urbanisés au milieu du XIX^e siècle. Quatre immeubles sont aujourd'hui réunis en une propriété unique : deux hôtels particuliers bâtis pour la princesse Sapieha en 1857-1858 (Pierre Thierry architecte, 8 et 10, rue Roquépine), dont l'un a été transformé en immeuble de rapport en 1926 ; un immeuble d'habitation élevé en 1861-1862 et surélevé en 1912-1913 (Robert Saglio architecte, 12, rue Roquépine) et un immeuble de bureau construit en 1973-1977 (Jean-Claude Daufresne, architecte, 21-23, rue d'Astorg), à l'emplacement d'un bâtiment du XVIII^e siècle.

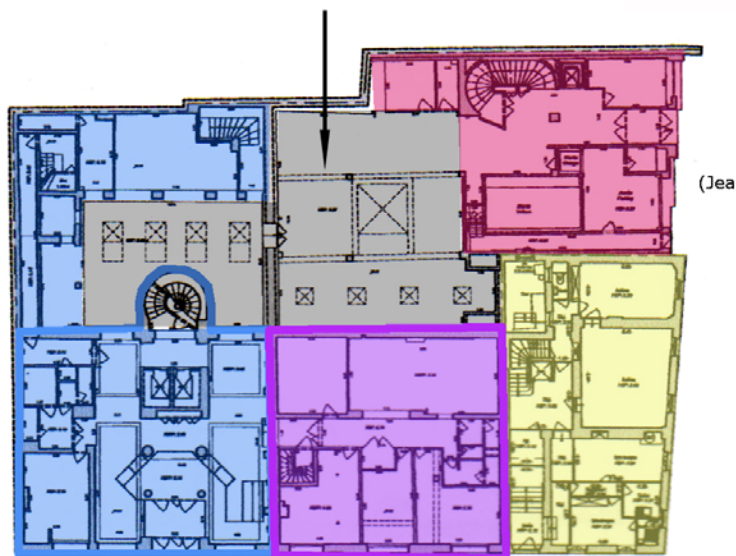
Pour accueillir le siège de la COGEDIM, en 1992, les deux immeubles de la rue Roquépine ont été restructurés et réunis à l'immeuble de la rue d'Astorg par le rez-de-chaussée. Echappant à cette opération, l'hôtel Sapieha, à l'angle, se présente dans un bon état de conservation (seules les lucarnes ont été changées). L'intérieur du bel étage présente encore des pièces à lambris, corniches et plafond décorés.

Le propriétaire actuel souhaite connaître l'avis de la Commission du Vieux Paris sur la possibilité de démolir l'hôtel Sapieha et le bâtiment de Daufresne, afin d'élever un immeuble de bureaux à leur emplacement, à la même altimétrie que ses voisins. Il demande également la possibilité de démolir l'escalier hors d'œuvre au revers de l'immeuble du 12 rue Roquépine.



restructuration en 1992
(Franck Courtois de Vigose architecte)

21-23, rue d'Astorg
construit en 1973-1977
(Jean-Claude Daufresne architecte)



12, rue Roquépine
construit en 1861-62,
surélevé en 1912-13
(Robert Saglio architecte)

10, rue Roquépine
construit en 1852-1858
(P.Thierry architecte)
surélevé en 1926

8, rue Roquépine
hôtel Sapieha
construit en 1857-1858
(P.Thierry architecte)

Ci-dessus : datation des immeubles.

Ci-contre de haut en bas : PLU ; angle des rues Astorg et Roquépine (au fond le n° 21/23, rue d'Astorg construit en 1973 à 1977 par Jean Claude Daufresne).



Ci-dessus : l'escalier métallique en tourelle construit en 1913 au revers de l'immeuble du 12 rue Roquépine ; la maquette de l'immeuble de Daufresne, 1973.

Ci-contre et ci-dessus : intérieurs de l'hôtel Sapieha (état actuel).

Ci-dessous : esquisses du bâtiment proposé à l'angle des rues Roquépine et d'Astorg (documents DTACC).



DISCUSSION. La demande de démolition émane d'une banque qui envisage d'occuper l'ensemble du site et souhaiterait marquer le paysage urbain par un geste contemporain (voir esquisse page précédente). Les membres unanimement protestent contre une telle hypothèse et refusent la démolition de l'hôtel particulier de la princesse Sapieha. Ils s'indignent tout autant de l'hypothèse d'une démolition de l'escalier à vis métallique.

Concernant l'immeuble de bureaux des années 1970, sa démolition étonne certains, mais il apparaît que les défauts des immeubles de cette époque (mauvaise isolation thermique, faibles hauteurs sous plafonds) ne plaident pas pour leur réhabilitation.

Le projet soumis suscite enfin des interrogations quant à la possibilité de densifier à ce point une parcelle déjà bien remplie.

RESOLUTION. « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, s'est élevée contre le projet de démolition totale d'un petit hôtel du Second Empire situé à l'angle de la rue Roquépine et de la rue d'Astorg, bâti en 1857-1858 pour la princesse Sapieha, appartenant à la noblesse de Pologne-Lituanie. Elle demande la conservation *in situ* de l'escalier construit en 1912 par l'architecte Robert Saglio.

Elle recommande également la conservation des décors intérieurs » (BMO 27 avril 2010).

Vues des pièce de réception et de l'escalier de l'hôtel particulier de la princesse Sapieha.



FAISABILITE

PROTECTION. Aucune.

ANTERIORITE. Séance du 14 mars 2002 : vœu en faveur de la conservation de la cour, d'un escalier et des parties de décors au 51-53 boulevard Haussmann, 16-18 rue Auber et 47-49 rue Caumartin.

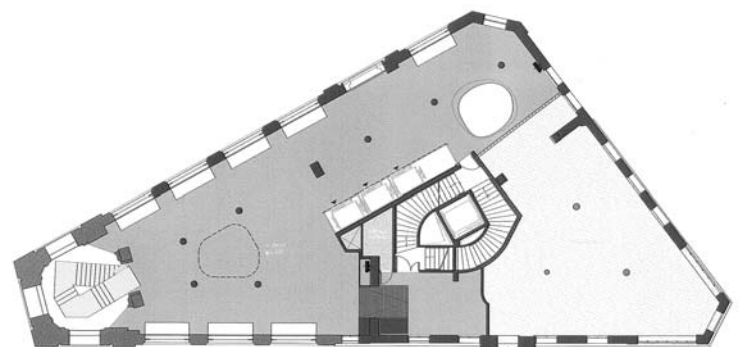
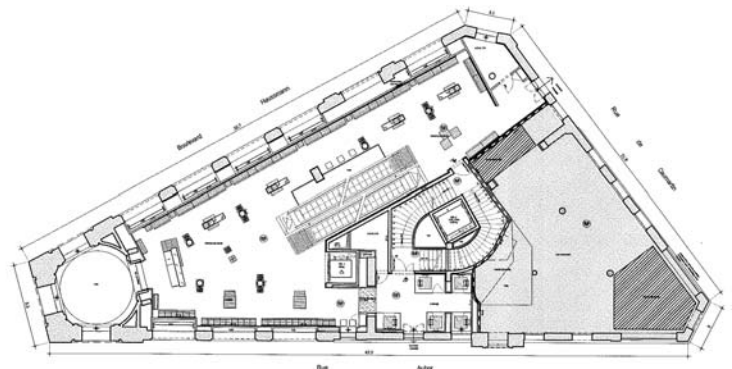
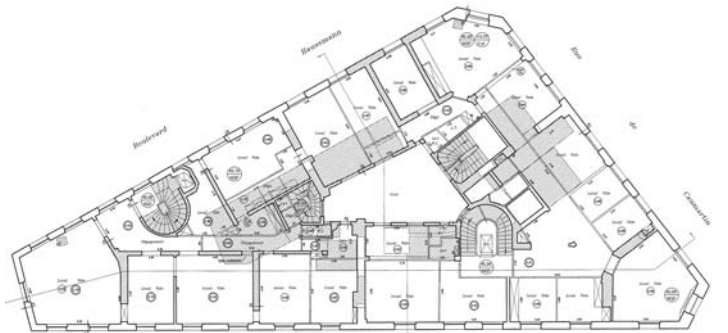
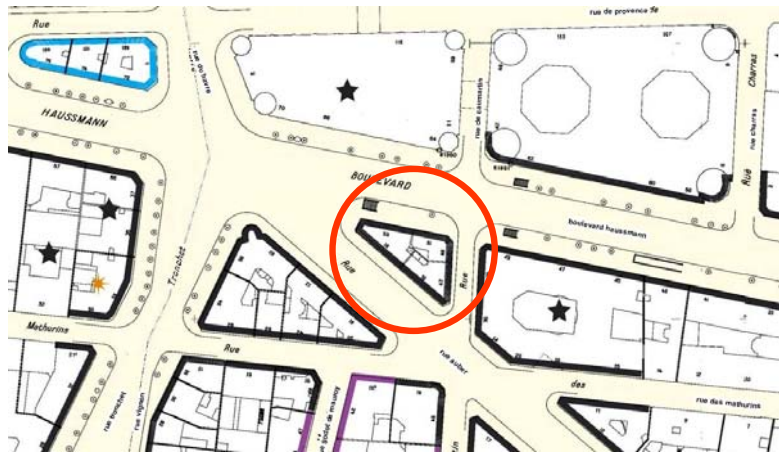
PRESENTATION. Créé par le percement du boulevard Haussmann et de la rue Auber, cet îlot triangulaire avait été loti en trois parcelles et construit en 1866 d'immeubles de rapport à rez-de-chaussée commerciaux. Suivant l'évolution du quartier à la fin du XIX^e siècle, les logements avaient fait place à des bureaux et les surfaces commerciales avaient petit à petit colonisé le premier étage. En 1891, le Crédit Lyonnais racheta la quasi-totalité du socle de l'îlot (sous-sol, rez-de-chaussée et entresol), réaménagé en une agence unique. A cette occasion la cour commune aux trois immeubles fut intégrée aux surfaces commerciales.

En 1925-1926, à la faveur d'un projet global de réaménagement, les façades sont redessinées pour former une série d'arcades hautes, à l'échelle monumentale des abords de l'Opéra et des grands magasins. La ferronnerie décorée de cornes d'abondance, emblème de la banque, est signée d'André Narjoux. Un processus de monumentalisation et de clôture, une affirmation de prestige et de puissance qui affecte au même moment toutes les grandes banques du quartier.

Ayant racheté tout l'îlot en 2001 et projetant de l'utiliser pour la vente, jusqu'au quatrième étage inclus, la firme Benetton a procédé à une refonte complète des espaces et des distributions verticales, avec démolition des trois escaliers d'origine, suppression de la cour sur presque toute sa hauteur, pour ne rien dire des murs porteurs et du cloisonnement... Les cinq premiers niveaux ont ainsi été transformés en un grand magasin unique, comparable à ses voisins que sont le Printemps et les Galeries Lafayette.

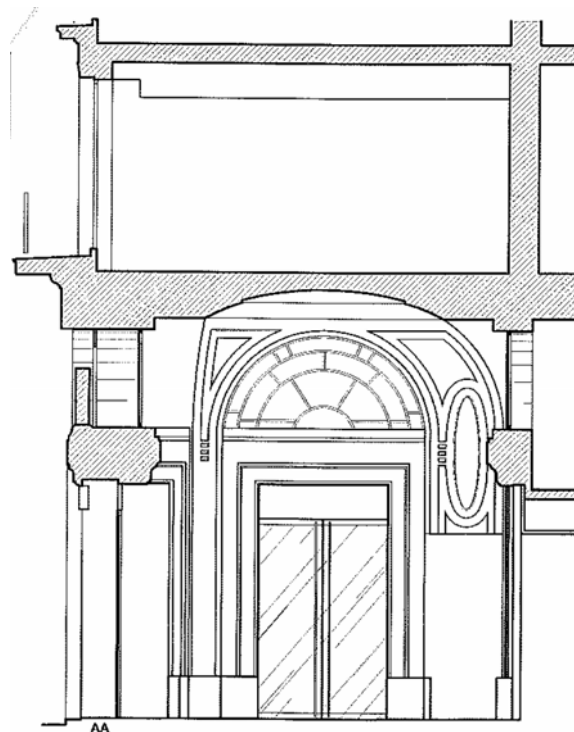
Aujourd'hui insatisfait de la fragmentation des espaces de vente du rez-de-chaussée, Benetton projette un nouveau réaménagement, avec la suppression des trémies d'escalators qui occupent le centre (remplacés par une batterie d'ascenseurs latérale), la construction d'un escalier sculptural dans la rotonde d'angle (à la place de la coupole des années vingt) et l'abaissement des allèges des arcades en façade, sur les deux côtés où elles existent.

Ci-contre, de haut en bas : vue de la façade actuelle sur le boulevard Haussmann ; plan de l'îlot Haussmann-Auber-Caumartin avant la restructuration par Benetton en 2002. Sont encore présents les murs de refend, les escaliers et la cour commune aux trois anciens immeubles ; état actuel et état projeté du rez-de-chaussée (occupé aux deux tiers par Benetton) : la surface de vente est agrandie par la suppression des escalators, la rotonde d'angle jugée peu fonctionnelle devient le lieu d'implantation d'un escalier sculptural (documents Antonio Virga et Lissoni, architecte).

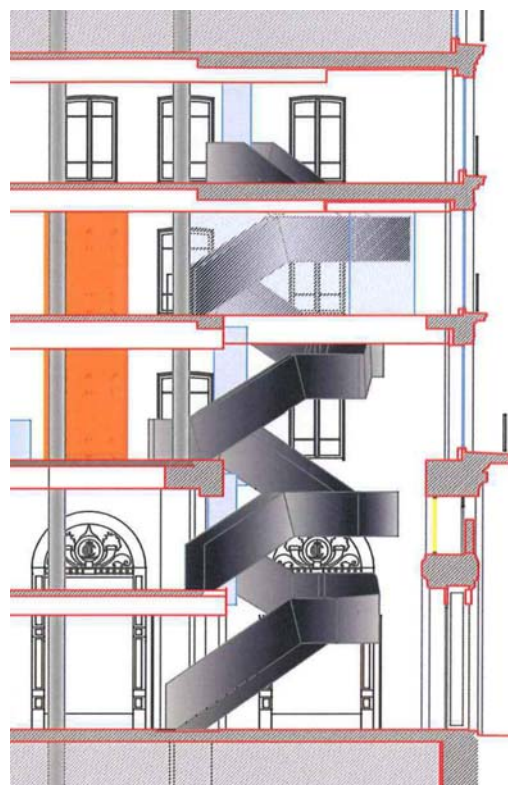




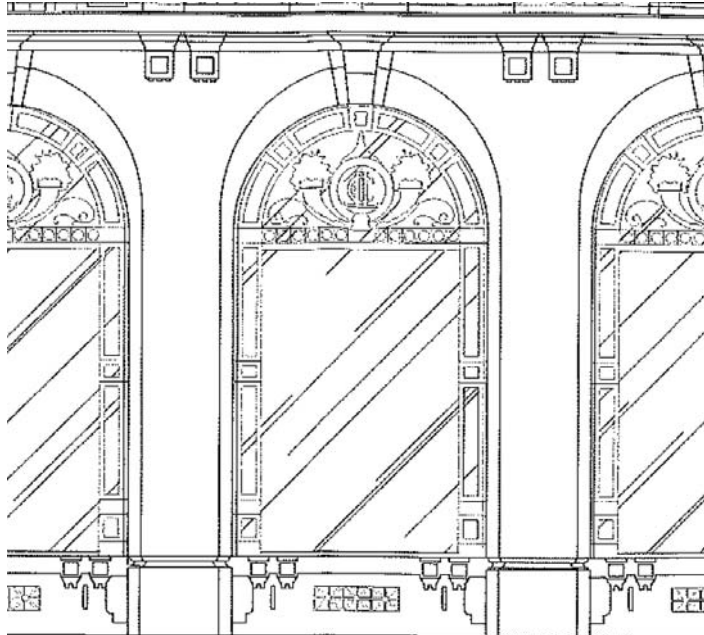
Ci-dessus, entrée sur le pan coupé, vers la rotonde.



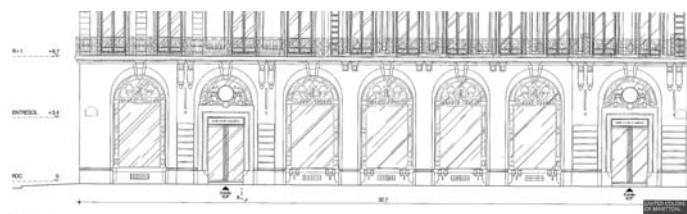
Ci-contre et ci-dessus : état existant de la rotonde aménagée en 1925-1926 et qui serait démolie.



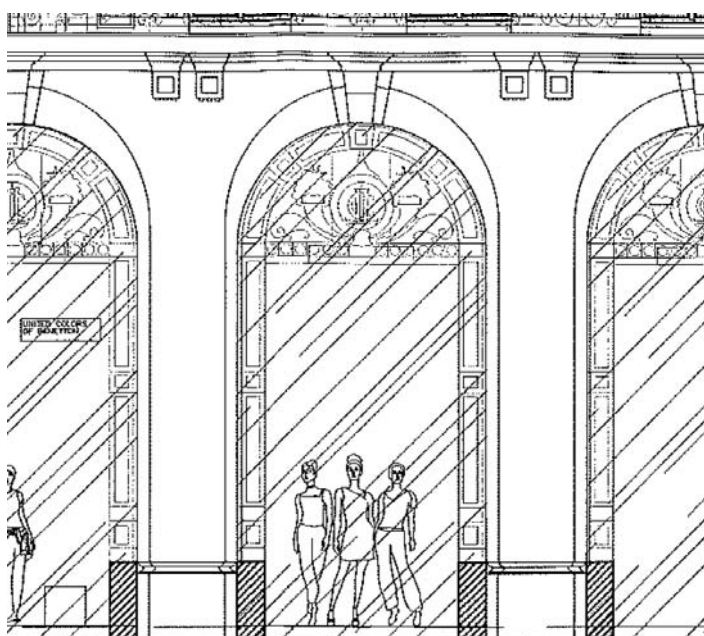
Ci-dessus : la coupole ferait place à un escalier se déployant comme un ruban jusqu'au quatrième étage et dernier étage de vente (documents Antonio Virga et Lissoni, architecte).



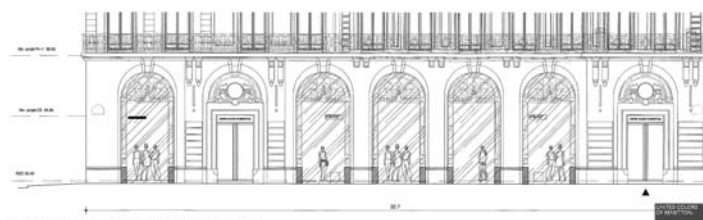
vitrines existantes boulevard Haussmann



Ci-dessus : état existant des arcades commerciales côté boulevard Haussmann - Les allèges sont à 80 cm du sol.



vitrines projetées - option 1: suppression des allèges pour une lecture totale des vitrines



Ci-dessus : état projeté des arcades commerciales côté boulevard Haussmann - Suppression complète des allèges (Documents Antonio Virga et Lissoni, architectes). Ci-dessous : détail des allèges du socle avec leur modénature particulièrement soignée réalisée en pierre dure.



DISCUSSION. Les membres sont appelés à se prononcer sur les quatre demandes du pétitionnaire. Concernant les aménagements intérieurs, les membres ne s'opposent pas à la suppression des escalators au profit d'un ascenseur. En revanche, ils émettent des doutes sur la pertinence de la démolition de la coupole d'angle et sur le projet présenté à son emplacement : le faible espace disponible, l'exiguïté des percements extérieurs ne compromettraient-ils pas l'effet monumental recherché ? Quoi qu'il en soit, cette transformation, qui fait disparaître un élément ajouté dans les années vingt, paraît acceptable.

Les aménagements touchant à la façade soulèvent davantage de réticences. La suppression des allèges des arcades n'ajoute rien à la verticalité projetée et, de plus, pourrait poser des problèmes en matière de ventilation des sous-sols (puisqu'on supprimerait les ouvertures contenues dans les banquettes actuelles). Compte tenu de la qualité et de la fonctionnalité de l'aménagement existant, dû au dessin d'André Narjoux, sa conservation est demandée à l'unanimité.

Enfin, concernant la suppression partielle de planchers au droit des fenêtres pour l'installation d'éléments colorés verticaux visibles en façade, on s'interroge sur sa faisabilité au regard des règlements d'urbanisme et de sécurité incendie. On émet des doutes sur son aspect fonctionnel : ces trous ne rendront-ils pas l'accès aux fenêtres impossible ? Plusieurs membres dénoncent enfin l'aspect façadiste de cette intervention, qui pourrait aisément être remplacée par des interventions artistiques réversibles, ne touchant pas aux structures. Ce dernier point est donc refusé.

RESOLUTION. « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réaménagement des surfaces commerciales de l'îlot haussmannien délimité par le boulevard Haussmann, la rue Auber et la rue Caumartin. Elle s'est prononcée contre la suppression des allèges des arcades au rez-de-chaussée, contre le percement des planchers au droit des fenêtres, dans les étages, et a demandé que soit confirmée la conservation des ferronneries extérieures de ces mêmes fenêtres » (BMO du 27 avril 2010).

Ci-contre, de haut en bas : façade sur le boulevard Haussmann ; vue du hall d'entrée. Ci-dessous : la rotonde en 1966 (Archives administratives et historiques du Crédit Lyonnais).



Membres de la Commission du Vieux Paris

M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Dominique Alba, M^{me} Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, M^{me} Dominique Bertinotti, M^{me} Hélène Bidard, M^{me} Elisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M^{me} Françoise Dubost, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Solenn Guevel, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M^{me} Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, M^{me} Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Denis Pétel, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulmann, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Emmanuelle Toulet, M^{me} Pauline Veron.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le maire de Paris et, par délégation, par M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M^{me} Marie-Jeanne Dumont, secrétaire générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic
Laurence Bassières
Edwige Lesage
Sébastien Pointout

Crédits photographiques (tous droits réservés) :

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau,

Département Histoire de l'architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris